



Ecole St Charles
4, rue de la Vieille Eglise
85500 MESNARD LA BAROTIERE
Tel : 02 51 66 00 97
ec.mesnardlabarotiere@ddec85.org



Règlement intérieur

Préambule

Le règlement intérieur de l'école est le premier vecteur d'un climat scolaire serein pour l'ensemble de la communauté éducative.

Il prend en compte les droits et les obligations de chacun des membres de la communauté éducative pour déterminer les règles de vie collective à tous dans l'enceinte de l'école.

Il rappelle les règles de civilité et de comportement.

Domaine 1 – Organisation de l'établissement

Horaires

8h35-8h45 :	Accueil des élèves
8h45-12h00 :	Classe
12h00-13h30 :	Pause méridienne
13h30-16h30 :	Classe
16h30-16h40 :	Sortie

-Les enfants sont sous la responsabilité de l'école **de 8h35 à 16h40**.

-Le respect des horaires est important dans la mesure où les retards perturbent le travail de l'enfant et de la classe.

-Les enfants déjeunant à la maison sont sous la responsabilité des parents de **12h00 à 13h30**.

-Les enfants ne sont pas sous la responsabilité légale de l'école avant et après ces horaires sauf si l'enfant est convié aux **APC** (Activité Pédagogiques Complémentaires) de **12h00 à 12h25**.

-Lorsque les enfants « externes » reviennent à l'école, les adultes qui les ramènent doivent les accompagner jusqu'au portillon afin de relever le crochet de sécurité puis de remettre celui-ci après leur passage. Ce geste permet d'assurer pleinement la sécurité de l'ensemble des élèves qui se trouvent dans l'enceinte de l'école.

Merci de respecter ce principe.

Calendrier scolaire

☞ **Rentrée des élèves** : **lundi 1^{er} septembre 2025**

☞ **Vacances de Toussaint** : du vendredi 17 Octobre au lundi 3 Novembre

☞ **Vacances de Noël** : du vendredi 19 Décembre au lundi 5 janvier 2026

☞ **Vacances d'hiver** : du vendredi 13 Février au lundi 2 mars

☞ **Vacances de printemps** : du vendredi 10 Avril au lundi 27 avril

☞ **Vacances d'été** : vendredi 3 juillet au soir

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués. Ce calendrier est donné à titre indicatif et sous réserve de toutes modifications

Obligation scolaire

L'assiduité scolaire étant obligatoire à partir de 3 ans, toute absence devra être signalée par téléphone le matin avant 8h45 et justifiée par écrit dès le retour de l'enfant.

Un bulletin d'absence est prévu à cet effet.

Les absences pour vacances sur périodes d'école ne sont pas autorisées. En cas d'absence pour convenance personnelle, un courrier doit être adressé à Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale (2 rue de l'Oiselière-85500 Les Herbiers) l'informant des dates et du motif de l'absence. Une copie de ce courrier sera remise à la Directrice de l'école.

Les parents qui prennent des vacances hors des congés scolaires prévus, et qui souhaitent emmener leurs enfants, engagent leur responsabilité. Dans ce cas, aucun travail ne sera donné à l'avance ni rattrapé.

Toute absence de plus de 4 demi-journées dans le mois, sans motif valable*, sera signalée à Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale.

**motifs valables : raison médicale, décès dans la famille, absence de transport.*

Organisation des activités dans le cadre de l'animation pastorale

L'école Saint Charles de Mesnard la Barotière propose à chaque enfant, selon son âge, des temps d'éveil à la foi ou de catéchèse. Pour tous les élèves du CE1 au CM2, des temps de culture religieuse sont assurés, trois fois par an sur un temps précédant les temps forts de l'école. Ces temps de culture ne permettent pas la préparation des sacrements.

Domaine 2 – Vie collective et locaux

Respect des personnes

En début d'année, « des règles pour bien vivre ensemble » sont élaborées dans les classes. Ce document est lu et expliqué dans la classe. L'enfant et la famille s'engagent par leur signature à en respecter le contenu.

En fonction des niveaux, des dispositifs de gestion collective des comportements peuvent être mis en place dans les classes.

Tout conflit éventuel entre des enfants à l'école sera géré par l'équipe éducative. Les autres adultes s'interdiront donc formellement de prendre à partie un enfant dans l'enceinte de l'école ou à la sortie.

Langage, attitude et comportement

L'école est un lieu d'éducation. Il est demandé aux élèves de bien se comporter à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Tout élève doit être poli et respectueux. Le langage doit être correct.

A partir de la PS, tous les enfants devront appeler leur enseignant « Madame ou Monsieur suivi de leur prénom » (ex : Madame Claudine) et à partir du CP, les élèves devront vouvoyer tous les adultes intervenant dans l'école.

Les élèves doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole déplacés envers les enseignants, le personnel de service ou d'autres adultes intervenant auprès d'eux.

Les manquements au règlement intérieur de l'école, et, en particulier, toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou adultes côtoyés peuvent donner lieu à des sanctions qui, cas échéant sont portées à la connaissance des familles.

Tenue vestimentaire et marquage des vêtements

Les enfants sont tenus de se présenter dans une tenue correcte et adaptée aux activités scolaires : pas de vêtements trop courts, dévoilant une partie du corps de l'enfant, pas de tongs, de débardeur à fines bretelles ou dos nu.

Il est fortement conseillé de marquer les vêtements au nom de l'enfant. Les vêtements non réclamés en fin d'année seront remis à une association caritative.

Objets personnels

Veillez à ce que votre enfant n'apporte pas à l'école d'objets de valeur qui risquent de se perdre ou d'être endommagés. L'école ne pourra être tenue pour responsable.

Objets interdits

Les objets dangereux (couteaux, cutters, boulets...) ou de collection (cartes, figurines...) ou inutiles (maquillage...) à l'école sont à proscrire. De même, chewing-gum et bonbons ne sont pas autorisés dans l'école (exception faite lors des anniversaires).

Respect du matériel

Les enfants s'engagent à respecter les locaux, le mobilier, le matériel et les jeux de cour.

Les livres devront être couverts avec un matériau suffisamment résistant. En cas de détérioration, nous vous demanderons de remplacer le matériel concerné.

Les élèves veillent à la propreté des locaux (classe, toilettes, salle de sport, salle polyvalente) et des espaces de vie (cour).

Les toilettes ne sont pas un lieu de jeu. Il convient de les laisser propres.

Charte d'utilisation de l'informatique à l'école.

Cette charte est destinée à réglementer l'utilisation des ordinateurs au sein de notre école et cela dans un esprit de confiance.

Elle est présentée à chaque élève du CP au CM2 lors de la première séance informatique de l'année. Elle sera signée par les enfants et les parents.

Domaine 3 – Hygiène, santé et sécurité

Propreté corporelle

Aucune école n'est à l'abri des poux. Merci de bien vouloir vérifier régulièrement la chevelure de votre enfant. Le cas échéant, vous devez traiter sa chevelure et prévenir l'école.

Maladie et prise de médicament

Les enfants fiévreux ne sont pas admis à l'école.

Si l'enfant tombe malade au cours de la journée les parents seront prévenus et devront le prendre en charge.

Aucun médicament ne peut être donné par les enseignants.

Une exception est faite dans le cadre de maladies chroniques pour lesquelles une ordonnance et une autorisation parentale doivent être remises et dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) en collaboration avec l'équipe éducative et le médecin scolaire.

Goûter, collation et anniversaire

Les enfants n'apportent pas de goûter ou de gâteau d'anniversaire à l'école. Les bonbons seront acceptés dans la mesure où ils restent en quantité raisonnable.

Jeux autorisés

Les élèves doivent respecter le règlement de cour et de jeux portés à leur connaissance en début d'année. Tout jeu de cour personnel (individuel ou collectif), pouvant entraîner une situation conflictuelle ou présentant certains risques est interdit par l'équipe éducative, dans l'intérêt de chacun.

Exercice d'évacuation et sécurité dans les locaux

Chaque année, les élèves participeront à différents exercices d'évacuation et de sécurité dans ou hors des locaux. Ils respecteront le suivi des consignes pour chacun de ces exercices.

Domaine 4 – Concertation avec les familles

Mode de communication avec les familles

Un cahier ou une pochette de liaison permet de transmettre les informations et de faire le lien entre l'enseignant(e) et la famille. C'est pourquoi il est important de le ou la consulter chaque jour, de le ou la consulter et vider régulièrement, de signer les documents transmis pour que nous soyons assurés que l'information est arrivée jusqu'à la famille.

Une adresse mail de l'école est à votre disposition pour échanger, prévenir d'un évènement ou solliciter un rendez-vous.

Adresses mails à utiliser pour correspondre avec :

- la direction : direction@mesnardlabarotiere-stcharles.fr
- Mme Claudine : claudine@mesnardlabarotiere-stcharles.fr
- Mme Chantal : chantal@mesnardlabarotiere-stcharles.fr
- Mme Valérie : valerie@mesnardlabarotiere-stcharles.fr
- Mme Florence : florence@mesnardlabarotiere-stcharles.fr
- Mme Stéphanie : stephanie@mesnardlabarotiere-stcharles.fr
- Mr Damien : damien@mesnardlabarotiere-stcharles.fr

Rendez-vous avec les familles

Les réunions de classe ont lieu au cours de la première période de l'année scolaire. En cours d'année des rencontres entre parents et enseignants sont indispensables pour le suivi scolaire de votre enfant. Elles permettent également de lever des inquiétudes et/ou de répondre à vos questions.

Partenariat éducatif Ecole/Famille (rôles de chacun / Droits et devoirs)

La charte de confiance de l'école rappelle les attitudes communes favorisant une collaboration de l'équipe éducative, des familles et des élèves. Elle vous est remise en début de scolarisation de votre enfant et nous en conservons un exemplaire signé. Vous en recevez également un exemplaire. Elle reste à votre disposition sur le site de l'école.

Domaine 5 – Respect de la discipline

Sanctions et mesures positives d'encouragement en cas de non-respect du règlement

Le non-respect des règles de vie peut entraîner des sanctions proportionnelles à la gravité de la faute commise.

Un enfant dont le comportement s'avère difficile ou dangereux pour lui-même ou pour les autres, peut se voir proposer un contrat personnalisé de comportement précisant les efforts attendus. Ce contrat sera mis en place en accord avec la famille.

Une faute grave peut entraîner une exclusion temporaire. Celle-ci sera prononcée par un Conseil de discipline.

Domaine 6 – Règlement de cour (à lire avec votre/vos enfant(s))

🚩 Tu viens à l'école pour GRANDIR, APPRENDRE, mais aussi pour JOUER avec tes amis. La cour de l'école est un formidable lieu de VIE, de PARTAGE, d'AMUSEMENT. Pour que tout se passe bien et que tu y passes de bons moments, il faut que tu connaisses et que tu respectes ce règlement :

🚩 **S'AMUSER, ECOUTER les autres, OBEIR aux adultes, ACCEPTER les règles des jeux décidées ENSEMBLE, PRENDRE SOIN du matériel, PRENDRE SOIN de mes affaires, faire attention à mon VOCABULAIRE, ETRE GENTIL avec tout le monde.**

🚩 **Au cas où tu ne respectes pas les règles écrites ci-dessus, les adultes présents sur la cour seront seuls juges et amenés à intervenir : échanges, réprimandes, devoir de réparation, sanctions, information aux parents, rendez-vous dans le bureau du chef d'établissement, rendez-vous avec les parents et le chef d'établissement, remise temporaire à la famille.**

Nous, soussignés (Parents, tuteur légal),
responsables de(s) enfant(s) classe(s)

nous nous engageons à respecter le règlement intérieur de l'école et à le faire respecter par notre (nos)
enfant(s).

A..... le

Lu et approuvé,

Signature de ou des élèves

Signatures des parents

Exemplaire pour la famille

Nous, soussignés (Parents, tuteur légal),
responsables de(s) enfant(s)classe(s)

nous nous engageons à respecter le règlement intérieur de l'école et à le faire respecter par notre (nos)
enfant(s).

A..... le

Lu et approuvé,

Signature de ou des élèves

Signatures des parents

Exemplaire pour l'école Saint Charles